



**BRUXELLES ENVIRONNEMENT**  
**LEEFMILIEU BRUSSEL**  
**- IBGE·BIM -**

L'ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
DE MILIEU- EN ENERGIEADMINISTRATIE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

# Sommaire

Tom Nishio

Sous-division énergie

- *Rappel*
- *Primes 2009*



**BRUXELLES ENVIRONNEMENT**  
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

**LEEFMILIEU BRUSSEL**  
BIM - BRUSSELS INSTITUUT VOOR MILIEUBEHEER

# Primes énergie

*Rappel*



**BRUXELLES ENVIRONNEMENT**  
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

**LEEFMILIEU BRUSSEL**  
BIM - BRUSSELS INSTITUUT VOOR MILIEUBEHEER

# INFO

Étapes à suivre en fonction du type d'information souhaitée

**DEMANDEUR**  
(particulier, professionnel, syndic, etc...)

1  
2  
FAQ

**IBGE**  
Service Info  
(02/775.75.75)

Renseignements généraux

Pour qui ?  
Comment ?  
Pour quoi ?

**ABEA**  
(02 219 40 60)  
LOGEMENT INDIVIDUEL & PETIT COLLECTIF

Renseignement technique

**PMP**  
06507.44.63  
(lu-m-ve de 8h30-12h)  
bâtiment passif et basse énergie

Renseignement technique

**FACILITATEUR ENERGIE**  
0800 85 775

Renseignement technique

ÉNERGIES  
RENOUVELABLES

ÉNERGIES  
RENOUVELABLES

ÉNERGIES  
RENOUVELABLES

ÉNERGIES  
RENOUVELABLES

4  
Question spécifique sur le traitement administratif de la demande de prime

**SIBELGA**  
02/549.41.00



→ Virginie Lambert

# LES OUTILS IBGE

DISPONIBILITÉ DE DIVERSES PUBLICATIONS

Infos fiches  
éco-construction



**BRUXELLES ENVIRONNEMENT - IBGE**  
INFOS FICHES - ECO - CONSTRUCTION Crédits

**Guide pratique pour la construction et rénovation durables de petits bâtiments**

Mode de recherche

Voulez-vous effectuer une recherche:

Accès à l'ensemble des fiches     Sur base des caractéristiques du projet     Par mots-clif

[< Retour au choix des caractéristiques](#)

Domaine	Question	Recommandation	Code
Energie	Comment le projet prend-il en compte le caractère fini des ressources énergétiques?	Développer une stratégie du chaud	ENE02
		Développer une stratégie du froid	ENE03
		Construire un bâtiment bien isolé	ENE04
		Construire un bâtiment compact	ENE05
		Optimiser la conception des fenêtres	ENE06
		Permettre une ventilation intensive	ENE07
		Assurer une grande inertie thermique	ENE08
		Limiter les ponts thermiques	ENE09
		Assurer une bonne étanchéité à l'air de l'enveloppe	ENE10
		En rénovation: Isoler les parois	ENE11
		Envisager une construction "passive"	ENE12
		Assurer une bonne protection solaire	ENE13
		Quels sont les dispositifs pour minimiser les consommations d'énergie fossile au niveau du chauffage?	Choisir le meilleur mode de production de chaleur
	Réguler efficacement l'installation de chauffage		ENE15
	Optimiser le réseau de distribution de chauffage		ENE16
	Choisir un corps de chauffe adéquat		ENE17
	Dimensionner au mieux les équipements techniques		ENE18
	Envisager un puit canadien/provencal		ENE22
	Quels sont les dispositifs pour minimiser les consommations d'énergie fossile au niveau l'eau chaude sanitaire?	Choisir un mode de ventilation énergétiquement efficace	ENE23
		Envisager un chauffe-eau solaire	ENE19
	Quels sont les dispositifs pour minimiser les consommations d'énergie électrique?	Améliorer la production d'eau chaude sanitaire	ENE20
		Favoriser les choix d'équipements électriques et d'éclairage efficaces	ENE01
		Envisager un système photovoltaïque	ENE21
Comment aborder l'énergie dans les petits bâtiments?	Problématique et enjeux de l'énergie	ENE00	

# LES OUTILS IBGE

## DISPONIBILITÉ DE DIVERSES PUBLICATIONS

Vade-mecum

URE

PV

COGEN

...



Tertiaire

pour les gestionnaires

### VADE-MECUM URE

Introduction à la mise en place  
d'une politique de consommation d'énergie  
dans le secteur des services

Version mars 2007



Plus d'infos :  
[www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be)  
> entreprises > energie

facilitateur tertiaire:  
[facilitateurtertiaire@cgebim.be](mailto:facilitateurtertiaire@cgebim.be)  
0800 85 775

energie



BRUXELLES ENVIRONNEMENT  
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT



# LES OUTILS IBGE



## DISPONIBILITÉ DE DIVERSES PUBLICATIONS

### Dépliant / brochure

Ma maison au quotidien :100 conseils pour mieux vivre chez soi en respectant l'environnement

Rénover et construire :100 conseils pour respecter l'environnement et économiser l'énergie

100 conseils pour économiser l'énergie

Le chauffe-eau solaire à Bruxelles? Chaudement recommandé!

Pour un éclairage confortable et écologique

Profitez des énergies renouvelables

La cogénération

Profitez de nos primes pour passer à l'énergie solaire

Primes Energie 2009

15 manieren om geld te besparen -15 gestes pour economiser de l'argent et de l'energie

Prêt à taux zéro (Crédal)

Arrêtons de chauffer la terre (PEB)

Dépensez moins en énergie et renforcez votre efficacité



# LES OUTILS IBGE

## DISPONIBILITÉ DE DIVERSES PUBLICATIONS

Cahiers des charges types pour la conception d'un bâtiment /  
Chauffage / Eau chaude / Eclairage / Refroidissement

Manuel de gestion énergétique des bâtiments

Cahier des charges de maintenance énergétique

Check-list audits

Téléchargeable via <http://www.bruxellesenvironnement.be>

>Professionnels>Thèmes>Energie>Secteur Tertiaire>Les outils URE







# Primes énergie

*Situation 2009*



**BRUXELLES ENVIRONNEMENT**  
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

**LEEFMILIEU BRUSSEL**  
BIM - BRUSSELS INSTITUUT VOOR MILIEUBEHEER

# 2009

## Des primes, pour qui ?



### Les Primes Energie 2009 : pour qui ?

PARTICULIERS	LOGEMENT COLLECTIF	SECTEUR TERTIAIRE & INDUSTRIEL
<ul style="list-style-type: none"><li>• Propriétaires ou locataires d'un bien situé dans la Région de Bruxelles-Capitale.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Copropriété d'immeuble.</li><li>• Société Immobilière de Service Public (SISP).</li><li>• Société Immobilière privé</li><li>• CPAS.</li><li>• Agence Immobilière Sociale (AIS).</li><li>• Etc...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Secteur public (autorités régionales, fédérales, européennes).</li><li>• Organismes non commerciaux</li><li>• Entreprises et indépendants de la Région de Bruxelles-Capitale.</li><li>• Fédérations représentatives d'un secteur d'activité.</li><li>• Etc...</li></ul>
<p>➤ <a href="#">Accès direct aux Primes Energie 2009 pour les ménages et particuliers.</a></p>	<p>➤ <a href="#">Accès direct aux Primes Energie 2009 pour le secteur du logement collectif.</a></p>	<p>➤ <a href="#">Accès direct aux Primes Energie 2009 pour le secteur tertiaire et industriel.</a></p>

#### A savoir...

Les Primes Energie 2009 ne sont pas ouvertes aux communes. Les communes qui souhaitent bénéficier de primes « énergie » doivent s'adresser au gestionnaire du réseau de distribution [Sibelqa](#).



# 2009

Des primes,  
quand ?

Attention aux délais :

!!! Du 1<sup>er</sup> janvier 200X au 31 décembre 200X

!!! Validité et péremption de la date de la  
facturation


→ promesse de prime



# 2009

## Des primes, comment ?





**BRUXELLES ENVIRONNEMENT**  
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

· QUI SOMMES-NOUS ?  
· CONTACT  
· OFFRES D'EMPLOI  
· PRESSE

Recherche sur le site:

PARTICULIERS | PROFESSIONNELS | ECOLES


CENTRE DE DOCUMENTATION

NL | PLAN DU SITE

### NOUVELLES

[Nouvelles](#) **Primes Énergie 2009. Jusqu'à 50% de remboursé, ça donne envie d'isoler.**

#### Primes Énergie 2009. Jusqu'à 50% de remboursé, ça donne envie d'isoler.

 **Primes Énergie 2009** Isoler son habitation, chauffer son eau grâce à l'énergie solaire, produire son électricité, placer des vitres super-isolantes ou commander un audit énergétique... Pourquoi pas ?

La Région de Bruxelles-Capitale met à votre disposition une série de Primes Énergie et rembourse jusqu'à 50 % de l'investissement, au plus tard un mois après avoir introduit la demande. Depuis 2005, des dizaines de milliers de Primes Énergie ont déjà été versées. Bénéficier des primes, diminuer sa facture d'énergie et préserver l'environnement: **vous êtes 3 fois gagnants !**

**Nouveau en 2009 :**


Un bonus si vous utilisez des matériaux plus respectueux de l'environnement. La région introduit également une prime au tubage de la cheminée pour la pose d'une chaudière à condensation HR-TOP, ainsi qu'une prime pour les bâtiments passifs dans le secteur tertiaire. Et enfin, les Primes Énergie sont élargies au bénéfice de fournisseurs locaux d'électricité.

Les Primes Énergie 2009 : pour qui ?

PARTICULIERS	LOGEMENT COLLECTIF	SECTEUR TERTIAIRE & INDUSTRIEL
<ul style="list-style-type: none"><li>Propriétaires ou locataires d'un bien situé dans la Région de Bruxelles-Capitale.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Copropriété d'immeuble.</li><li>Société Immobilière de Service Public (SISP).</li><li>Société Immobilière privé</li><li>CPAS.</li><li>Agence Immobilière Sociale (AIS).</li><li>Etc...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Secteur public (autorités régionales, fédérales, européennes).</li><li>Organismes non commerciaux.</li><li>Entreprises et indépendants de la Région de Bruxelles-Capitale.</li><li>Fédérations représentatives d'un secteur d'activité.</li><li>Etc...</li></ul>
<a href="#">Accès direct aux Primes Énergie 2009 pour les ménages et particuliers.</a>	<a href="#">Accès direct aux Primes Énergie 2009 pour le secteur du logement collectif.</a>	<a href="#">Accès direct aux Primes Énergie 2009 pour le secteur tertiaire et industriel.</a>

**A savoir ...**  
Les Primes Énergie 2009 ne sont pas ouvertes aux communes. Les communes qui souhaitent bénéficier de primes « énergie » doivent s'adresser au gestionnaire du réseau de distribution [Sibelga](#).

### EN PRATIQUE

 INFO-ENVIRONNEMENT  
02 / 775 75 75  
[Courriel](#)

**Saviez-vous?**  
Le saturnisme est une maladie causée par l'intoxication au plomb.

**Mon espace perso**

[Connectez-vous](#)



# 2009

Attention : pour les secteurs du logement collectif / tertiaire / industriel

## Obtenir une prime Energie 2009 : mode d'emploi



### Etape 1 :

1. [Téléchargez les conditions générales \(.pdf\)](#).
2. Complétez **impérativement** le formulaire administratif qui se situe à la fin du document.

### Etape 2 :

1. Téléchargez la demande de prime qui vous intéresse (voir tableau des primes ci-bas).
2. Complétez le formulaire technique qui se situe à la fin du document.

### Etape 3 :

Constituez votre dossier, composé de :

- formulaire administratif étape 1,
- formulaire technique étape 2,
- les documents annexes demandés aux étapes 1 et 2.

### Etape 4 :

Envoyez votre dossier de demande de prime.








# 2009

## Le secteur tertiaire et industriel





**BRUXELLES ENVIRONNEMENT**  
Service de l'Énergie et du Climat


Accueil | Qui sommes-nous | Services | Actualités | Partenaires | Recherche

---

**PROFESSIONNELS**

[Accueil](#) > [Eco-activités](#) > [Eco-activités et Primes](#) > [Eco-activités 2009](#) > [Primes 2009](#) pour le secteur tertiaire et industriel

**Primes Énergie 2009 pour le secteur tertiaire et industriel**



Les Primes Énergie pour le secteur tertiaire vous aident à diminuer significativement la facture d'énergie de vos bâtiments. Par exemple, pour la rénovation d'un petit bâtiment, un investissement de 100 euros peut vous permettre de réduire sa consommation d'énergie de plus de 50% !

Vous ne retrouvez pas vos données ? Cliquez sur le lien "Primes Énergie 2009 pour le secteur tertiaire et industriel" pour retrouver vos données.

Les Primes Énergie sont versées du 1er janvier au 31 décembre 2009, jusqu'à l'épuisement des budgets disponibles. Toutes les Primes Énergie sont cumulables entre elles jusqu'à une prime pour construction passive ou basse-énergie. Le cumul de toutes les Primes Énergie demandées ne peut dépasser 200 000 € par bâtiment et par an.

[Primes Énergie 2009 pour le secteur tertiaire et industriel](#)  
(pour demandes groupées (notamment résidences) à la même adresse)  
[Primes Énergie 2009 pour les particuliers](#)  
(pour des habitations particulières)

**Quelles sont les aides auxquelles vous êtes éligible ?**

Attention : chaque catégorie de primes (particulier, logement collectif ou secteur tertiaire) correspond à des conditions générales. Une attention particulière est à porter sur le processus à suivre pour bénéficier de ces Primes Énergie pour le secteur tertiaire. Dans le cas contraire, vous risquez de perdre la procédure entière, voire même de compromettre vos chances de l'obtenir.

Le document « Conditions générales » précise : où aller faire les travaux, quand et comment vous pouvez demander des primes et quelles aides vous devez suivre. Ces conditions générales s'ajoutent aux conditions particulières propres à chaque prime et que vous trouvez dans les formulaires à télécharger en face de chaque prime (voir tableau ci-dessous).

[Télécharger les conditions générales d'attribution des Primes Énergie 2009 pour le secteur tertiaire et industriel](#)

**Primes A - Primes aux études et audits**

Réaliser chez le client avant d'établir des métrés et/ou des plans et/ou des devis, avant par exemple de commencer des travaux d'amélioration, et surtout, découvrir le gisement de l'énergie.

**Primes B - Isolation et ventilation**

Une isolation bien étudiée et bien réalisée permet de diminuer considérablement votre facture de chauffage, d'économiser le confort de vos occupants et de contribuer à l'amélioration de votre environnement. Si tout cela avec un retour sur investissement très rapide, ainsi que l'obtention de l'étiquette de marque de votre entreprise auprès du client.

Primes A - secteur tertiaire et industriel

N°	Description des primes	Montant	Niveau d'aide	Formulaire à télécharger
A1	Audit énergétique	• 50% du montant de l'étude	5	
A2	Etude de faisabilité	• 50% du montant de l'étude	10,8	
A3	Etude de conception énergétique	• 50% du montant de l'étude	10,8	
A4	Composante énergétique	• 50% du montant de la facture de fourniture et de paiement du matériel	5	

Primes B - secteur tertiaire et industriel

N°	Description des primes	Montant	Niveau d'aide	Formulaire à télécharger
B1	Isolation du toit	• 20 €/m <sup>2</sup> de surface isolée • 25 €/m <sup>2</sup> si isolation naturelle La prime est plafonnée à 50% du montant de la facture.	5	
B2	Isolation des murs	• Par matériau 20 €/m <sup>2</sup> de surface isolée à 30 €/m <sup>2</sup> si isolation naturelle. • Par matériau 15 €/m <sup>2</sup> de surface isolée à 20 €/m <sup>2</sup> si isolation naturelle. La prime est plafonnée à 50% du montant de la facture.	5	
B3	Isolation du sol	• 20 €/m <sup>2</sup> de surface isolée • 25 €/m <sup>2</sup> si isolation naturelle. La prime est plafonnée à 50% du montant de la facture.	5	

[Primes Énergie 2009 pour le secteur tertiaire et industriel](#)  
(pour demandes groupées (notamment résidences) à la même adresse)  
[Primes Énergie 2009 pour les particuliers](#)  
(pour des habitations particulières)

# 2009

## Autres ?



The screenshot shows the website for 'BRUXELLES ENVIRONNEMENT' (IBEE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT). The header includes a search bar and navigation links for 'PARTICULIERS', 'PROFESSIONNELS', 'ECOLES', 'CENTRE DE DOCUMENTATION', and 'PLAN DU SITE'. The main content area is titled 'PROFESSIONNELS' and features a breadcrumb trail: 'Accueil > Professionnels > Primes, subsides et fiscalité'. A list of links includes 'Aides de la Région bruxelloise', 'Droits de dossier pour les permis', 'Primes Energie 2009', 'Primes Energie 2008', 'Réductions d'impôts pour investissement économiseurs d'énergie', and 'Taxe sur les installations classées'. A paragraph explains that various public aids are available for environmental investments and that the Region of Brussels also levies taxes on classified installations. A footer note states that details are found in the pages of this section. On the right, there is a sidebar with 'INFO-ENVIRONNEMENT' contact details, 'INFOS GÉNÉRALES' (including 'Guide du permis d'environnement', 'Sociétés agréées et enregistrées', 'Primes, subsides et fiscalité', 'Formulaires à télécharger', 'Formations et séminaires', and 'Les facilitateurs'), a subscription prompt for professionals, a 'PIC' logo with the slogan 'EN CAS DE PIC, JE M'IMPLIQUE', a 'Validation de l'inventaire sols' banner, and a 'Mon espace perso' section with a 'Connectez-vous' link.

**BRUXELLES ENVIRONNEMENT**  
IBEE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

QUI SOMMES-NOUS? | CONTACT | OFFICE D'EMPLOI | PRESSE

Recherche sur le site. OK ?

PARTICULIERS | PROFESSIONNELS | ECOLES | CENTRE DE DOCUMENTATION | PLAN DU SITE

### PROFESSIONNELS

Accueil > Professionnels > Primes, subsides et fiscalité

- Aides de la Région bruxelloise
- Droits de dossier pour les permis
- Primes Energie 2009
- Primes Energie 2008
- Réductions d'impôts pour investissement économiseurs d'énergie
- Taxe sur les installations classées

Primes, subventions, déductions fiscales... Sachez que différentes aides publiques sont disponibles pour des investissements en faveur de l'environnement ou destinés à la recherche et développement afin de réduire les impacts de vos activités sur l'environnement.

Par ailleurs, la Région bruxelloise prélève des taxes sur les installations classées et des droits de dossier pour les permis d'environnement.

Vous trouverez tous les détails concernant ces avantages ou obligations dans les pages de cette rubrique.

INFO-ENVIRONNEMENT  
02 / 775 75 75  
Courriel

### INFOS GÉNÉRALES

- Guide du permis d'environnement
- Sociétés agréées et enregistrées
- Primes, subsides et fiscalité
- Formulaires à télécharger
- Formations et séminaires
- Les facilitateurs

Abonnez-vous à nos périodiques pour professionnels.  
[S'abonner](#)

**PIC** EN CAS DE PIC, JE M'IMPLIQUE

**Validation de l'inventaire sols**

Mon espace perso

- Connectez-vous

# 2009

## Réductions d'impôts pour investissement économeurs d'énergie



The screenshot shows the website for 'BRUXELLES ENVIRONNEMENT' (IBGE - Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement). The page is titled 'PROFESSIONNELS' and 'Réductions d'impôts pour investissement économeurs d'énergie'. It features a search bar, navigation links, and a list of downloadable documents related to fiscal deductions for energy-saving investments.

**BRUXELLES ENVIRONNEMENT**  
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

QUI SOMMES-NOUS ?  
CONTACT  
OFFRES D'EMPLOI  
PRESSE

Recherche sur le site... OK ?

PARTICULIERS | PROFESSIONNELS | ECOLES

CENTRE DE DOCUMENTATION NL | PLAN DU SITE

**PROFESSIONNELS**

Accueil > Professionnels > Primes, subsides et fiscalité **Réductions d'impôts pour investissement économeurs d'énergie**

**Mon espace perso**

- Connectez-vous

Réductions d'impôts pour investissement économeurs d'énergie

- S'informer
- Les gestes pratiques
- Documents utiles

**Télécharger les documents relatifs aux déductions fiscales :**

- Télécharger la [liste des investissements éligibles \(.pdf\)](#)
- Télécharger la [notice explicative \(.pdf\)](#)
- Télécharger le [formulaire CEB-2 \(.pdf\)](#) de demande d'attestation pour déduction fiscale pour investissement économeur d'énergie.

HAUT DE PAGE

Mise à jour : 30/07/2008

# QUID 2009 ?

## Pas de changement sectoriel:

- *Particulier, Tertiaire, Logement collectif*

## Exclusion des bâtiments communaux (budget spécifique)

- *ne sont concernés que les bâtiments communaux (pas les CPAS, etc...)*
- *pour chaque commune, l'unique point de contact est le représentant au comité technique (= Directeur technique de chaque commune)*
- *toute demande de prime ou de réservation doit préalablement être approuvée par ce dernier.*

## Changement sur la forme

- *Uniformisation des primes entre ≠ secteurs*

## Changement sur le fond ?

- *Changements mineurs pour certaines primes*
- *Critère « éco » pour les primes « isolation »*
- *Doublement de la prime toiture verte, chaudière à condensation au gaz (HR TOP) + TUBAGE, Equipement électrique rotatif*



# QUID 2009 ?

secteur 2008	Prime n° 2008	neuf / reno	secteur 2009	nouv n° 2009	neuf / reno	Objet	montant 2009
<b>A : Primes aux Études &amp; Audits</b>							
TI	1	R	TI/LC	A1a	R	Audit énergétique	50 % du montant de l'étude
LC	1	R					
P	18	R					
TI	2	N & R	TI/LC	A2	N & R	Étude de faisabilité	50 % du montant de l'étude
LC	2	N & R					
P	-	-					
TI	3	N & R	TI/LC	A3	N & R	Etude de conception énergétique	50 % du montant de l'étude
LC	3	N & R					
P	-	-					
TI	4	R	TI/LC	A4	R	Comptabilité énergétique	50 % du montant de la facture de fourniture et de placement du matériel
LC	4	R					
P	-	-					



secteur 2008	Prime n° 2008	neuf / reno	secteur 2009	nouveau n° 2009	neuf / reno	Objet	montant 2009
<b>B : Isolation et ventilation</b>							
TI	8	R	TI/LC	B1a	R	Isolation du toit	20 €/m² de surface isolée. 25 €/m² si isolation naturelle La prime est plafonnée à 50 % du montant de la facture
LC	8	R					
P	1	R		P			
TI	9	R	TI/LC	B2a	R	Isolation des murs	<b>Par l'intérieur:</b> 25 €/m² de surface isolée & 30 €/m² si isolation naturelle. <b>Par l'extérieur:</b> 45 €/m² de surface isolée & 50 €/m² si isolation naturelle La prime est plafonnée à 50 % du montant de la facture
LC	10	R					
P	3	R		P			
TI	10	R	TI/LC	B3a	R	Isolation du sol	25 €/m² de surface isolée. 30 €/m² si isolation naturelle La prime est plafonnée à 50 % du montant de la facture
LC	11	R					
P	4	R		P			
TI	11	R	TI/LC	B4a	R	Placement de vitrage isolant	20 €/m² de surface de vitrage, pour le placement de nouveaux châssis [alu, pvc, etc. ...]. 25 €/m² châssis composés de bois non labellisé 30 €/m² châssis composés de bois labellisé La prime est plafonnée à 50 % du montant de la facture
LC	12	R					
P	5	R		P			
TI	-	-	TI / LC	B5a	N & R	Toiture verte	<b>toiture verte extensive:</b> 15 € par m² de surface isolée, <b>toiture verte intensive:</b> 30 € par m² de surface isolée, Avec un minimum de 10 m² et un maximum de 100 m² par bâtiment La prime est plafonnée à 50% du montant de la facture
LC	9	N & R					
P	2	N & R		P			
TI	12	R	TI / LC	B6	R	Isolation des conduites	30 % de la facture La prime est plafonnée à 5.000 € par bâtiment
LC	16	R					
P	-	-					
TI	12	R	TI / LC	B7a	N & R	Protection solaire extérieure	30 €/m² de surface vitrée équipée de pare-soleil. La prime est plafonnée à 50 % du montant de la facture
LC	15	N & R					
P	8	N & R		P			
TI	16	N & R	LC/P	B8a	N & R	Ventilation mécanique avec récupération de chaleur	50 % de la facture (max. 3.000 € par logement)
LC	13	N & R					
P	6	N & R					
TI	16	N & R	TI	B9	N & R	Tout équipement de ventilation ou de refroidissement	30% de la facture
LC	-	-					
P	-	-					
TI	-	-	TI	B10a	N & R	Bâtiment passif / basse énergie	50 €/m² de surface plancher - <b>promesse de prime obligatoire (procédure 2)</b> 100 €/m² de surface plancher jusque 150 m² 50 €/m² de surface plancher au-delà de 150 m² <b>promesse de prime obligatoire (procédure 2)</b>
LC	14	N & R					
P	7	N & R		LC/P			





secteur 2008	Prime n° 2008	neuf / reno	secteur 2009	nou v n° 2009	neuf / reno	Objet	montant 2009
<b>C : Le Chauffage performant</b>							
TI	12	R	TI/LC	C1a	N & R	Chaudière à condensation au gaz (HR TOP)	30 % de la facture + Tubage 25€ le mètre courant, plafonnée à 250€ par cheminée tubée
LC	17	N & R					30% de la facture plafonnée à 400 € par chaudière + Tubage 25€ le mètre courant, plafonnée à 250€ par cheminée tubée
P	9	N & R					P
TI	-	-	-	-	-	Chauffe-eau instantané au gaz	50% de la facture (max. 200 € / installation)
LC	18	N & R	LC	C2a	N & R		
P	10	N & R	P	C2b			
TI	12	R	TI/LC	C3a	R	Régulation thermique	30 % de la facture
LC	19	N & R					8 €/vanne, 50 € Thermostat (50% de la facture (TVAC))
P	11	R					P
TI	6	N & R	TI/LC	C4a	N & R	Pompe à chaleur	40% de la facture
LC	20	N & R					40% de la facture (max. 2500 € par logement pour eau sanitaire et max. 5000 € par logement pour chauffage)
P	12	N & R					P
TI	12	R	TI	C5	R	amélioration de tout système de chauffage	30% de la facture
LC	-	-	-	-	-		
P	-	-	-	-	-		



secteur 2008	Prime n° 2008	neuf / reno	secteur 2009	nouveau n° 2009	neuf / reno	Objet	montant 2009
<b>D : Recours aux énergies renouvelables</b>							
TI	6	N & R	TI/LC	D1a	N & R	Panneaux solaires thermiques	40% de la facture
LC	21	N & R					50% de la facture
P	13	N & R					(max. 3.000 € par logmt pour eau sanitaire et max. 6.000 € par logmt pour eau sanitaire et appoint chauffage central)
TI	6	N & R	TI/LC	D2a	N & R	Panneaux solaires photovoltaïques	3 € par Watt-crête (max. 40 % de la facture )
LC	22	N & R					3 € par Watt-crête (max. 50 % de la facture )
P	14	N & R					
TI	6	N & R	TI	D3	N & R	Recours aux autres sources d'énergies renouvelables	40% de la facture
LC	-	-	-	-	-		
P	-	-	-	-	-		





secteur 2008	Prime n° 2008	neuf / reno	secteur 2009	nou v n° 2009	neuf / reno	Objet	montant 2009
<b>E : Investissements énergétiquement Performants</b>							
TI	7	N & R	TI/LC	E1	N & R	Réseau de chaleur	30% de la facture promesse de prime obligatoire (procédure 2)
LC	-	-					
P	-	-					
TI	5	N & R	TI/LC	E2a	N & R	Installation de cogénération	25 % de la facture (<= 50 kW) 20 % de la facture (> 50 kW)
LC	5	N & R					
P	-	-					
TI	13	R	TI/LC	E3	R	Les installations d'éclairage	30% pour la réalisation d'un investissement (études comprises)
LC	6	R					
P	-	-					
TI	14	R	TI/LC	E4	R	L'optimisation du fonctionnement du système d'éclairage	30% de la facture
LC	-	-					
P	-	-					
TI	15	R	TI/LC	E5	R	Équipement électrique rotatif	P < 100 W =150 €      100 W ≤ P < 300 W =300 € 300 ≤ P < 500 W =500 €      500 ≤ P < 1000 W =800 € P ≥ 1000 W =1000 €      La prime est plafonnée à 30% du montant de la facture
LC	7	R					
P	-	-					
TI	17	N & R	TI	E6	N & R	Tout autre équipement ou système qui améliore l'efficacité énergétique d'un bâtiment	30% de la facture
LC	-	-					
P	-	-					



secteur 2008	Prime n° 2008	neuf / reno	secteur 2009	nou v n° 2009	neuf / reno	Objet	montant 2009
<b>F : Electroménagers performants</b>							
P	15	-	P	F1	-	Réfrigérateur (y compris combiné) A++ <u>ET</u>	25% du prix d'achat (max.150€)
P	16	-			-	Congélateur A++	
P	17	-	P	F2	-	Sèche-linge électrique A / au gaz	25% du prix d'achat (max.150€ / 400 €)



secteur 2008	Prime n° 2008	neuf / reno	secteur 2009	nou v n° 2009	neuf / reno	Objet	montant 2009
<b>G : Divers</b>							
TI	18	N & R	TI/LC	G1	-	Actions en faveur de l'efficacité énergétique	1,00% de subsides, promesse de prime obligatoire (procédure 2)
-	-	-	TI/LC	G2	-	Fournisseur local	0,025€/kWh/an, promesse de prime obligatoire (procédure 2)